

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Les présentes Conditions générales de vente (les « Conditions ») régissent l'ensemble des rapports juridiques entre la société **LETINA INTECH d.o.o., Neumannova ulica 2, Čakovec, Croatie**, immatriculée au registre du commerce du tribunal de commerce de Varaždin sous le numéro MBS : 070117619, numéro d'identification personnel (OIB) : 32033415378, numéro de TVA intracommunautaire : HR32033415378 (ci-après : le Vendeur), et toute personne physique ou morale qui, dans le cadre de son activité commerciale enregistrée, commande ou achète des produits de la gamme du Vendeur (ci-après : l'Acheteur). Les présentes Conditions s'appliquent à toutes les offres, commandes, confirmations de commande, contrats, livraisons, factures et autres actes précédant, accompagnant ou résultant d'un contrat de vente. L'Acheteur accepte les présentes Conditions par l'acceptation d'une offre, l'envoi d'une commande, la confirmation d'un contrat ou la prise de livraison des marchandises. En cas de contradiction entre un contrat et les présentes Conditions, le contrat prévaut, sauf disposition contraire des règles impératives applicables. Les présentes Conditions ne s'appliquent pas aux contrats conclus avec des consommateurs au sens de la réglementation relative à la protection des consommateurs.

1. FORMATION DU CONTRAT

Le contrat est conclu lorsque, dans le délai de validité de l'offre, l'Acheteur **accepte l'offre du Vendeur, lorsque le Vendeur confirme la commande de l'Acheteur, lorsque les parties concluent un contrat écrit, ou lorsque le comportement des parties démontre clairement leur intention d'être liées, notamment par la prise de livraison, le versement d'un acompte ou le paiement des marchandises sans réserve.** Toute modification ou avenant n'est valable que sous forme écrite ou électronique. **En concluant le contrat, l'Acheteur accepte également les présentes Conditions générales de vente.**

2. PRIX ET CONDITIONS DE PAIEMENT

Les prix sont exprimés en euros, hors TVA et hors frais de douane, de transport, d'assurance, d'emballage et frais similaires, sauf convention contraire. Les frais de douane, de transport, d'assurance, d'emballage et frais similaires sont indiqués séparément. **Le Vendeur peut ajuster les prix** en cas de modification substantielle des coûts d'approvisionnement, des taxes, des taux de change ou d'autres circonstances objectives affectant le coût de production et de livraison ; si l'Acheteur n'accepte pas un tel ajustement, il est en droit de résilier le contrat, à condition que la livraison n'ait pas encore eu lieu. Le paiement s'effectue conformément aux conditions énoncées dans l'offre ou le contrat ; **le modèle de paiement habituel prévoit un acompte de 30 % et un solde de 70 % avant la livraison.** Un paiement différé n'est possible que moyennant des instruments de garantie tels qu'une lettre de crédit, une garantie bancaire ou un billet à ordre. En cas de retard de paiement, l'Acheteur est redevable d'intérêts moratoires légaux, et le Vendeur peut suspendre les livraisons ultérieures et résilier le contrat ; sauf convention contraire, tous les frais bancaires sont à la charge de l'Acheteur.

3. APPROBATION DES PLANS

Pour les produits non standards fabriqués selon les spécifications de l'Acheteur, le Vendeur transmettra à l'Acheteur les plans techniques des produits commandés pour confirmation et approbation, dans un délai compatible avec le plan de production et le délai de livraison indicatif des marchandises. L'Acheteur est tenu **de confirmer les plans techniques transmis, ou de communiquer au Vendeur ses modifications et observations, dans un délai de 15 jours.** L'Acheteur a droit à 2 modifications de plans sans facturation supplémentaire. **Pour la troisième modification de plan et chaque modification suivante, le Vendeur facturera séparément à l'Acheteur les coûts de main-d'œuvre correspondants.** Les coûts de main-d'œuvre dépendent du temps consacré à l'établissement des nouveaux plans. Le temps consacré sera consigné sur le nouveau plan. Le taux horaire d'un ingénieur en mécanique/ingénieur électricien est de 80,00 €/heure. L'unité de facturation minimale est d'une heure.

Pour les produits relevant de la gamme de série standard du Vendeur et pour les produits d'autres fabricants que le Vendeur commercialise en tant que marchandises, les spécifications techniques, les données de catalogue, la documentation technique du fabricant et l'offre du Vendeur sont réputées définitives, et la procédure d'approbation des plans prévue au présent article ne s'applique pas à ces produits.

4. DÉLAIS DE LIVRAISON

Pour les produits non standards fabriqués selon les spécifications de l'Acheteur, le Vendeur indiquera sur chaque offre un **délai de livraison indicatif**, fondé sur l'utilisation actuelle des capacités de production et/ou sur le calendrier de livraison communiqué par l'Acheteur. Le délai de livraison indicatif **ne lie en aucune manière le Vendeur**, et ce délai de livraison indicatif ne saurait être considéré comme le délai de livraison convenu. Le Vendeur confirmera le délai de livraison réel (convenu) **uniquement après approbation des plans techniques** par l'Acheteur.

Pour les produits relevant de la gamme de série standard du Vendeur et pour les produits d'autres fabricants que le Vendeur commercialise en tant que marchandises, le Vendeur indiquera sur chaque offre un délai de livraison indicatif fondé sur l'état des stocks ou sur le délai de livraison communiqué par son fournisseur. Le délai de livraison réel (convenu) sera confirmé après réception de la commande de l'Acheteur.

5. MODALITÉS DE LIVRAISON

La livraison s'effectue conformément aux Incoterms 2020, étant précisé que, sauf convention contraire, **le terme EXW entrepôt du Vendeur** s'applique. Le risque de perte, de détérioration ou de destruction fortuite est transféré à l'Acheteur au moment de la remise au premier transporteur ou lorsque les marchandises sont mises à disposition conformément à l'Incoterm convenu. **Si l'Acheteur tarde à prendre livraison plus de 15 jours après la notification indiquant que les marchandises sont prêtes à l'expédition, le Vendeur entreposera les marchandises aux frais et aux risques de l'Acheteur et facturera séparément ces frais. Les frais de stockage s'élèvent à 0,1 % de la valeur nette des marchandises par jour d'entreposage commencé, avec un minimum de 20,00 EUR par jour.** Ces frais seront calculés et facturés séparément à l'Acheteur. Le Vendeur peut effectuer des livraisons partielles et les facturer séparément, sauf convention contraire.

6. PROPRIÉTÉ DES MARCHANDISES

La propriété des marchandises n'est transférée à l'Acheteur **qu'après le paiement intégral du prix convenu, de l'ensemble des frais afférents et des éventuels intérêts moratoires exigibles.** Jusqu'au transfert de propriété, l'Acheteur est autorisé à utiliser les marchandises dans le cadre normal de son activité, mais ne peut les vendre, les mettre en gage, les grever de droits de tiers ni en disposer de toute autre manière sans l'accord écrit préalable du Vendeur.

En cas de retard de paiement, de faillite, de procédure préalable à l'insolvabilité, de liquidation ou d'autres circonstances laissant présager un risque pour le recouvrement des créances du Vendeur, le Vendeur est en droit d'exiger la restitution des marchandises impayées aux frais de l'Acheteur. Si les marchandises ont été utilisées ou endommagées, le Vendeur a le droit d'en demander compensation à l'Acheteur.

7. GARANTIE

Le Vendeur garantit que les marchandises **sont conformes aux spécifications convenues et aux normes en vigueur** et exemptes de défauts de fabrication. L'Acheteur est tenu d'inspecter les marchandises dès leur réception et de signaler par écrit tout défaut apparent dans un délai de huit jours. Les défauts cachés doivent être signalés dans un délai raisonnable après leur découverte, et au plus tard six mois après la livraison. En cas de réclamation fondée et formulée en temps utile, le Vendeur remédiera au défaut. **La période de garantie est de douze (12) mois à compter de la livraison**, sauf stipulation contraire du contrat ; la garantie ne couvre pas les dommages résultant d'une manipulation, d'un montage, d'un entretien inapproprié ou d'une utilisation non conforme aux instructions.

8. DOCUMENTATION TECHNIQUE

La documentation technique, les plans, dessins, modèles et autres documents connexes **demeurent la propriété intellectuelle du Vendeur**, sauf convention écrite contraire. Les parties sont tenues de conserver comme confidentielle toute information obtenue dans le cadre de leur relation commerciale et qui n'est pas accessible au public, à l'exception des cas prévus par la loi ou exigés par les autorités compétentes. Le Vendeur traite les données à caractère personnel de l'Acheteur conformément au Règlement (UE) 2016/679 (RGPD) et à la réglementation nationale applicable. L'Acheteur dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition au traitement, ainsi que des autres droits prévus par cette réglementation.

9. FORCE MAJEURE

En cas de force majeure, telle que catastrophes naturelles, guerres, épidémies, grèves, perturbations extraordinaires des chaînes d'approvisionnement et autres événements de même nature qui n'auraient pu être ni empêchés ni prévus, **le Vendeur ne saurait être tenu responsable d'un retard ou d'une impossibilité d'exécution**, les délais et obligations étant prolongés ou adaptés en conséquence.

10. RÈGLEMENT DES LITIGES

Tout litige entre les parties relatif aux contrats auxquels les présentes Conditions générales s'appliquent, ainsi qu'aux contrats en découlant, relèvera de la compétence exclusive du tribunal de commerce de Varaždin, sans préjudice du droit du Vendeur d'introduire, à son choix, une action devant le tribunal compétent du siège de l'Acheteur ou devant tout autre tribunal compétent en vertu de règles impératives. Tous les contrats auxquels les présentes Conditions générales s'appliquent, ainsi que tous les rapports juridiques qui en découlent, sont exclusivement régis par le droit de la République de Croatie. L'application des règles de droit international privé ainsi que de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises (CVIM) est expressément exclue.

11. DISPOSITIONS FINALES

Si une disposition des présentes Conditions s'avérait nulle ou inapplicable, les autres dispositions demeureraient pleinement en vigueur. Les présentes Conditions sont publiées sur le site internet du Vendeur et sont réputées accessibles à tous les partenaires commerciaux. Le Vendeur peut modifier et compléter les présentes Conditions ; les modifications prendront effet à compter de leur date de publication et s'appliqueront aux contrats conclus postérieurement à cette date.

Les présentes Conditions générales de vente sont en vigueur à compter du 27 juillet 2026.